

26 BRISSAC

2 Rue Chaperonnière 49100 ANGERS

SAS au capital de 1 000 €

Siret 978 201 192

RCS ANGERS

Procès-verbal des décisions De l'assemblée générale extraordinaire En date du 17 février 2025

Les associés de la société 26 BRISSAC, Société par actions simplifiées au capital de 1 000 € se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sis 2 Rue Chaperonnière 49100 ANGERS.

Sont présents

- SAS PROMINVEST	51 parts sociales
- SAS MANACAP	49 parts sociales

L'assemblée générale extraordinaire réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jalal ELAGE, gérant associé.

Décide ce qui suit, relatif au changement du siège social :

PREMIERE RESOLUTION

DE TRANSFERER le siège social de la **SAS 26 BRISSAC** du 2 Rue Chaperonnière, où il se trouve actuellement, au 3 Place du Ralliement, à compter du 1^{er} avril 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

DE MODIFIER en conséquence l'article 4 des statuts de la **SAS 26 BRISSAC** qui sera désormais ainsi rédigé :

ARTICLE 4 – SIEGE

Le siège social de la société est fixé à : 2 Rue Chaperonnière, Carrefour Rameau 49100 ANGERS

Par décision des associés en date du 17 février 2025, il a été transféré à ANGERS (49100), 3 Place du Ralliement à compter du 1^{er} avril 2025.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Le reste de cet article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant

Pour la SAS PROMINVEST
Le président
Monsieur Jalal ELAGE

